



- 1<sup>ère</sup> inscription (+50€)  Mutation  Renouvellement   
2<sup>nd</sup> Club  Jeune – de 18 ans  Jeune 18-20 ans   
Dispositif Pass'Sport  Ecole de Tir



## FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Comité Départemental de Tir 16

LIGUE POITOU-CHARENTES

TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN

# SAISON 2024-2025

Certificat médical sur EDEN (concerne les renouvellements)  OUI  NON

Je soussigné(e)  Mme  Mr

Nom : Prénom : Nom de naissance :

Né(e) le : à : Pays :

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : Tél. fixe : Profession :

Courriel : Pièce d'identité N° :

Nom du parrain :

Sauf nouvelle adhésion, licence FFTir N° :

J'accepte de recevoir des messages du stand T.S.R.

Accord au T.S.R., au Comité départemental de tir, à la Ligue de TIR Poitou Charentes et à la Fédération Française de Tir et à son photographe officiel, la permission irrévocable de publier les images prises de notre enfant durant les championnats et rencontres organisées par l'entité nommée ci-dessus. Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de Promotion du Tir sportif, sans limitation de temps. (Affiche, produits de communication, exposition, publicité, Internet, etc.) et être enregistré dans le logiciel ITAC pour la création des licences.

Etablissement placé sous vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant 7 jours et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité du club T.S.R., ou réquisition judiciaire.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter le Président en envoyant un courriel sur [president@tsr-agris.fr](mailto:president@tsr-agris.fr) ou à l'adresse postale suivante : 150 route du Mûnac – 16110 Agris.

Protection des données personnelles : Le Trésorier, le Secrétaire, et le Président sont destinataires de ces informations dans le cadre stricte de nos démarches administratives auprès des différentes autorités compétentes. Aucune donnée n'est communiquée à des tiers – excepté réquisition judiciaire.

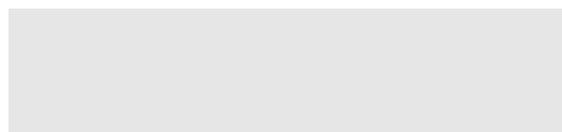
En l'application des articles 39 et suivants de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne auprès du Président.

Je déclare avoir lu, compris et respecter le règlement intérieur du Tir Sportif Rupificaldien. (Cf. au dos)

Toute inscription / renouvellement devra être validé par la Direction du stand.

Fait à Agris, le

Signature du demandeur :



## RESERVEE A L'ADMINISTRATION DU CLUB

Date de l'entretien de validation – nouveau membre :

Accepté(e)

Refusé(e)

Mode de paiement :  Carte bancaire

Espèces

Chèque N°

Signature du Président :

Banque :

N° de lot FFTir :

Des documents d'identité vous seront demandés afin effectuer les vérifications obligatoires auprès du Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA), Décret 2018-542 du 29/06/2018.

Dossier complet ? (Nouveau membre)

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat médical dans EDEN
- 1 photo d'identité récente - si besoin
- Le règlement de la licence
- Si besoin, l'autorisation parentale en règle

Ce que la licence permet :

- ✓ De pratiquer le tir de loisir et/ou de compétition dans des installations adaptées
- ✓ D'acquérir des armes à titre sportif
- ✓ D'être couvert par une assurance
- ✓ D'être encadré par des moniteurs compétents
- ✓ D'avoir accès aux épreuves officielles de la F.F.Tir (compétitions).

Administration :

- Double expédié au licencié
- Don association / avoir fiscal

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

[Lien vers le règlement intérieur :](#)

